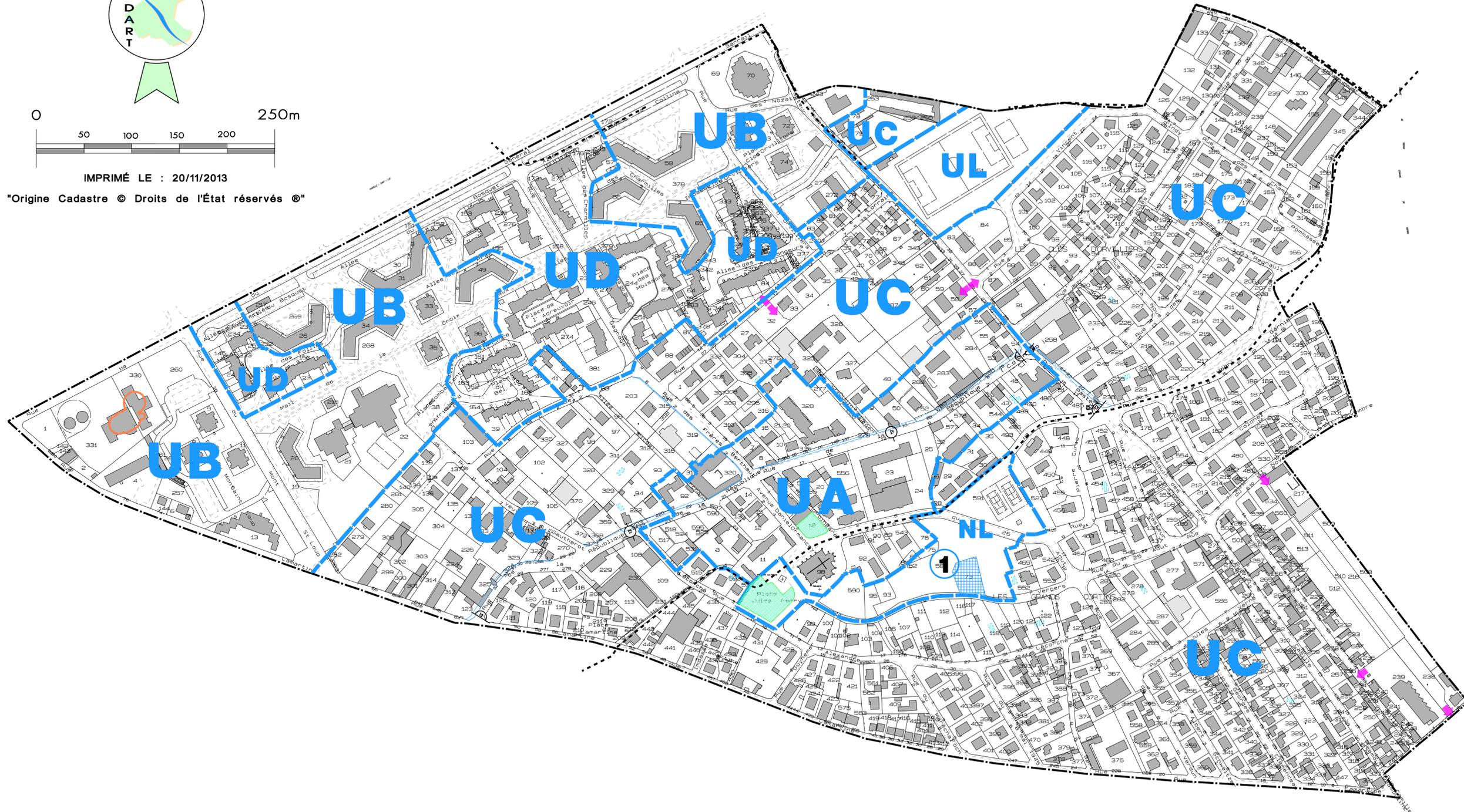


IMPRIMÉ LE : 20/11/2013

"Origine Cadastre © Droits de l'État réservés ©"



# PLAN LOCAL D'URBANISME

PUBLICATION : 12/09/78  
 APPROBATION : 24/09/80  
 MODIFICATION 1 : 13/09/83  
 MODIFICATION 2 : 26/04/84  
 REVISION 1 : 16/12/93  
 REVISION 2 : 09/12/13

**RÉVISION N°2**

**PLAN 1a**

Réf. : 265-PLU-R2-ZO

1/2000

AGENCE D'URBANISME DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION TROYENNE



## LEGENDE

-  Limite de commune
-  Zone et secteur
-  Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert, voie ou passage public
-  Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)
-  Élément de paysage à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
-  Largeur de voie avec marge de recul
-  Périmètre d'isolement des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
-  Cours d'eau - ru busé

### Emplacements réservés

Les emplacements réservés sont présentés à l'échelle de 1/2000 en annexe du rapport de présentation

Emplacements réservés à des équipements ou aménagements

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (Ha)
1	Extension du jardin public	Commune	0,0936
Total:			0,0936
Total général:			0,0936

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Conformément aux articles L211.1, R211.1 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a institué un D.P.U. sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future de la commune, par délibération en date du 9 décembre 2013.